



Loisirs pour les 10 - 16 ans à Vienne, comment concilier une offre généraliste et une offre spécifique ?

décembre 1999

Les cahiers du DSU

Faut-il adapter l'offre de loisirs et l'intervention pour se rapprocher des publics qui y accèdent difficilement ? Au risque de spécifier définitivement une offre, et de renforcer l'éloignement entre les uns et les autres ? C'est la question que travaillent (et qui travaillent) l'équipe municipale de Vienne et les professionnels du secteur socio-éducatif. Si la référence qui a longtemps prévalu mettait en avant la valeur d'expérimentation des réponses destinées aux « jeunes difficiles », avant modélisation et intégration dans l'offre banale, les certitudes s'émeussent devant la réalité de clivages qui s'installent. Échange et réflexions lors d'une table ronde réunissant l'élu en charge du secteur, Hervé Garnier, les responsables du service jeunesse animation vie des quartiers et des professionnels de l'animation et de la prévention spécialisée intervenant sur la ville¹.

Pour Hervé Garnier, adjoint au maire délégué à l'animation des jeunes et à la vie des quartiers, la situation est préoccupante. Il constate en effet chez les 10 - 16 ans, et parfois même chez les plus jeunes, la montée de comportements souvent incompatibles avec une offre de loisirs collective ou standard, et nécessitant une approche individuelle. Même si la ville et les opérateurs de loisirs ont su jusqu'à présent s'adapter régulièrement pour mieux répondre à ce constat, ils s'interrogent sur la formation des professionnels et sur l'évolution de leur mission. Enfin, les financements ne sont pas à la hauteur des coûts supplémentaires induits par le développement de cette approche individuelle. Ainsi, en tension entre animation et action sociale, l'adaptation de l'offre de loisirs interroge les cadres d'intervention et les sources de financement.

DEUX LOGIQUES D'OFFRE DE LOISIRS SUR LA VILLE

Une première proposition d'accueil se décline au travers des centres de loisirs habilités, les CLSH, qui relèvent du secteur enfance jusqu'à 12 ans, du secteur jeunes ensuite. Offre « classique » dit-on, qui propose un programme et demande une inscription payante, ce qui suppose pour les jeunes et les familles d'être capables d'anticiper et de se projeter. Cette offre, qui rencontre un public important (20 500 journées/enfants pour les 4-12 ans accueillis par les structures municipales – un centre de loisirs et deux centres sociaux) est à la fois dispensée par les équipements de quartier et par des structures à vocation de ville, club Léo Lagrange, MJC... Une autre proposition relève d'une logique d'adaptation et de proximité

propre à chaque quartier, souvent pour les 10 - 16 ans, et particulièrement l'été. Elle répond à une demande plus complexe d'autonomie, de refus des cadres établis, d'écoute individuelle. « *Il n'y a pas de modélisation sur la ville* » précise Jean-Dominique Poncet « *nous adaptons les réponses selon les besoins identifiés, variables d'un quartier à l'autre* ».

C'est au moment de l'entrée au collège que les intervenants situent une période charnière pour les jeunes, période de mouvement où ils bousculent plus volontiers les cadres proposés. « *Il y a ainsi à certains moments des vagues de préadolescents qui peuvent totalement perturber le fonctionnement d'une structure ou gêner les adultes du quartier* », précise un animateur. Ce constat, tantôt observé sereinement – « *on avait conscience que les 10 - 16 ans fuyaient les CLSH* » –, tantôt recueilli par les plaintes – « *les habitants nous demandent d'intervenir* » –, fonde alors la recherche d'adaptation. Une adaptation déclinée au niveau du quartier, qui insiste sur l'autonomie des jeunes, sur l'accompagnement pour la construction d'un projet, qui jouera aussi sur l'aménagement des espaces (des lieux d'écoute et d'accueil pour les 13-18 ans) et de l'amplitude d'ouverture (en soirée).

LES FORMES D'INTERVENTION EN QUESTION

La réponse essentielle tourne autour de l'accompagnement et de la réalisation de projets, le dispositif VVV ayant réellement joué un rôle incitatif à cet égard. Une partie de l'art des professionnels consiste même, disent-ils, à faire aboutir dans le cadre VVV des projets construits pendant l'année. De plus des actions organisées à l'échelle de la ville par le service municipal – départs autonomes, VVV, cinéma l'été – favorisent les échanges et évitent le cantonnement à l'intérieur des quartiers.

Mais selon les professionnels, l'accent mis sur les 10-16 ans et sur cette logique de projet les aurait conduits à « désertier » l'offre classique dont la vocation universelle est déjà bien entamée. S'agit-il d'entériner un état de fait et de reconnaître la segmentation de l'offre de loisir et des systèmes de prise en charge, ou peut-on imaginer des approches plus fédératives ? François Pain, pour la prévention spécialisée, pense que « *l'animation fait fausse route si elle déstructure ses réponses* ».

En filigrane apparaît la question de la compétence des professionnels et des moyens pour accompagner ces évolutions. Tandis que Jeunesse et sports insiste sur les procédures d'inscription et d'autorisation parentales qui ne valent que lors des sorties ou activi-

tés en dehors du local, les animateurs valorisent ces moments, dits « de foyer », jugés fondamentaux pour faire le point avec le jeune (travail au collège, besoin d'accompagnement scolaire, choix d'orientation) ou l'orienter vers un éducateur de prévention. L'animateur exercerait alors une compétence nouvelle basée sur le rapport individuel, la prise en charge et l'orientation vers d'autres professionnels. « *Face à la difficulté du jeune, il est contraint de partager, de passer le témoin à un autre professionnel. Cela permet ainsi d'avoir une vision plus globale du jeune et d'envisager collectivement des solutions soutenues à tout instant* », précise J.-D. Poncet.

Effet renforcé par le dispositif VVV qui a « mis la pression » sur les publics difficiles, ne fréquentant pas les structures. « *Les structures, ayant bien repéré ces publics ont fait preuve d'une ingéniosité sans limite pour faire agréer des actions mais ont du coup laissé de côté les publics "normaux", restant malgré tout en demande d'activités et d'accompagnement. Les dispositifs nous demandent de plus en plus d'évaluer les effets ciblés et touchés par nos actions en insistant sur la qualité de l'encadrement – sans toutefois la reconnaître au plan budgétaire – et sur les effets produits sur le quartier en terme de tranquillité publique. Mais le travail éducatif ne peut se borner à des périodes de vacances qui s'empilent les unes sur les autres. Le jeune respire et vit entre-temps et il faut rester attentif à lui pour l'accompagner.* »

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET LES MOYENS AUSSI

Face à ce constat, un axe de réflexion et d'expérimentation porte sur le profil des animateurs. Les structures d'animation de la ville ont ainsi embauché des « animateurs-jeunes », le double sens de la formule révélant lui-même un double mouvement : aller vers les jeunes et pour ce faire recruter des jeunes qui seront à priori plus proches. « *La démarche d'accompagnement de projet, le travail collectif, c'est depuis toujours dans l'animation* », affirment les professionnels, le programme de formation du DEFA lui fait une large place, « *mais la formation BEATEP, apparue relativement récemment pour combler le vide entre le DEFA et le BAFA est insuffisante si elle ne s'enrichit pas d'une longue expérience de terrain et donc d'une certaine stabilité professionnelle* ». Stabilité professionnelle qui fait défaut. La remise à niveau de la filière animation s'impose donc.

Autre évolution reconnue : certains enfants et pré-adolescents ont besoin d'un accompagnement éduca-

tif individuel. Est-ce aux animateurs d'intégrer cette dimension dans leur travail et de se doter de nouvelles compétences, alors que ces formes d'intervention ne sont pas pour l'instant reconnues et du coup comptabilisées par la caisse d'allocations familiales pour le versement de la prestation de services ? Pourquoi ne pas compléter les équipes avec des éducateurs de jeunes enfants ou alors renvoyer sur la prévention spécialisée ? À Vienne, de réelles coopérations fonctionnent entre éducateurs et animateurs. La question est politique, « *on connaît tous la baisse des moyens humains et financiers consacrés à la prévention depuis la décentralisation* » ; pour les acteurs locaux il est grand temps de revoir une politique de la jeunesse dans sa globalité avec des engagements partenariaux et des moyens conséquents. ■

Françoise MALBOSC, CR-DSU

1. Hervé Garnier, adjoint au maire, délégué à l'animation des jeunes et à la vie des quartiers ; Jean-Dominique Poncet et Isabelle Gachet (directeur et directrice adjointe du service jeunesse animation vie des quartiers) ; François Pain, directeur de l'AAVDASE, association de prévention spécialisée ; Gilbert Lascombe, directeur du centre social de l'Isle ; Guy Libercier et Bruno Kremer, directeur et directeur adjoint du centre social de la vallée de la Gère ; Bruno Arizzi, animateur jeunes du club Léo Lagrange de Vienne ; Samir Bensaadi, directeur du centre social de Malissol ; Michel Clerc et Éric Descombes, directeur et animateur jeunes du centre social du Grand Estressin.